



CLASSIQUES
GARNIER

GOUX (Jean-François), « Annexe II. Les modes de financement », *D'où vient l'argent ? Des banques, de la Banque centrale, de la planche à billets, du Trésor, des marchés...*, p. 149-150

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-14728-2.p.0149](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-14728-2.p.0149)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2023. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

ANNEXE II

Les modes de financement

Dans tous les systèmes économiques modernes, on distingue le financement interne, ou autofinancement, du financement externe, ou endettement. Dans le cas des entreprises, l'autofinancement correspond au bénéfice non distribué augmenté de la dotation aux amortissements ; la situation des collectivités publiques (État, collectivités territoriales) est assez semblable, le bénéfice est remplacé par l'excédent de la section de fonctionnement (excédent d'exploitation ou épargne brute). Pour les ménages, l'autofinancement devient l'apport personnel. Il est constitué des ressources propres mobilisables (épargne financière) lors d'un achat de logement ou de biens durables. Généralement le montant de l'investissement est supérieur à l'autofinancement ou aux ressources propres disponibles et un financement supplémentaire est nécessaire : le financement externe.

D'après la vision traditionnelle, celle enseignée aux lycéens et aux étudiants, que nous retiendrons dans un premier temps, étant donné son caractère pédagogique, il existe deux grandes procédures de financement externe de l'entreprise : l'une directe, le marché, l'autre indirecte, l'intermédiation financière. La première solution, correspondant à ce que les économistes appellent la finance directe, est la suivante : les ménages placent directement leur épargne auprès des entreprises dans un processus de gré à gré préfigurant un marché financier. Ils perçoivent alors un intérêt.

Mais ces ménages ne placent pas directement la totalité de leur épargne, ils en confient une partie, l'épargne liquide, à des intermédiaires financiers définis comme non bancaires, qui, après « transformation » – le court terme devient du long terme –, la prêtent aux entreprises. Il existe désormais une différence entre taux d'intérêt débiteur, appliqué aux prêts, et taux d'intérêt créditeur, appliqué aux dépôts. Ce deuxième schéma correspond à la finance indirecte.

La réalité est encore différente, une partie des crédits distribués a pour origine une création monétaire *ex nihilo* attribuée aux intermédiaires financiers dits bancaires¹. Concrètement d'ailleurs, les intermédiaires financiers bancaires et les intermédiaires financiers non bancaires ne se distinguent plus, ils forment une seule catégorie, les intermédiaires financiers proprement dits, ayant les deux caractéristiques, bancaire et non bancaire à la fois. C'est la banque d'aujourd'hui. Le meilleur exemple est la transformation de la caisse d'épargne en banque ordinaire.

Il est possible de traduire partiellement ces schémas théoriques, avec des chiffres portant sur le financement de l'économie française (fig. 14). L'enseignement le plus net est la grande stabilité du partage entre financement par les institutions financières (taux d'intermédiation) et par le marché, avec une légère augmentation pour cette dernière catégorie depuis les dix dernières années. La même source nous apprend que les crédits sont principalement destinés aux ménages (50 %), ce qui n'a rien d'étonnant. L'État s'endette en émettant des titres, à hauteur de plus de deux milles milliards d'euros ces dernières années, principalement des obligations (OAT) souvent achetées par les banques.

	Déc. 2008	Déc. 2013	Déc. 2018	Déc. 2019
Crédits auprès des institutions financières	2 008,0	2 323,3	2 808,4	2 934,1
Financement de marché	1 507,5 (42,6 %)	2 083,0 (46,8 %)	2 572,4 (47,4 %)	2 676,1 (47,3 %)
Autres	26,7	40,3	40,8	45,7
Total	3 542,3	4 446,6	5 421,5	5 655,9

FIG. 14 – L'endettement des agents non financiers (ANF) France, en milliards d'euros. Source : Banque de France.

1 Ceux décrits dans le chapitre « l'argent magique ».